

Challenge CLUB AUVERGNE 2010

REGLEMENT

1- GENERALITES :

Principe :

- Mettre en place un challenge sur les épreuves Club organisées sur l'Auvergne au cours du 1^o semestre 2010 (1^o janvier – 30 juin) et qui répondent au cahier des charges défini.
- Organiser des classements généraux sur l'ensemble des épreuves labellisées selon le principe : 1 classement par discipline et par niveau

Objectifs :

- Valoriser les organisateurs qui respectent la règle du calendrier
- Offrir un projet sportif aux clubs et aux participants
- Préparer les Championnats de France
- Inciter les clubs à sortir de chez eux
- Améliorer l'identité régionale

2- CAHIER DES CHARGES :

2.1- REPARTITION DES ROLES :

Rôles du CREA :

- Promotion du Challenge AUVERGNE 2010 et des classements (Equit'Auvergne, Site Internet, presse régionale ...)
- Dotation des épreuves Challenge AUVERGNE 2010 **sous forme d'une aide financière aux organisateurs (*)**
- Dotation des classements généraux 2010. Remise des prix à l'Assemblée Générale.
- Traitement des classements généraux sur la base des résultats transmis par les organisateurs

Rôles de l'organisateur :

L'appellation « Epreuve Challenge Auvergne » est conditionnée par :

- la demande de l'appellation par l'organisateur et son engagement à respecter le cahier des charges ci-après,
- un nombre de partants minimum en individuel ou en équipe (voir tableau des disciplines)

- Déclaration DUC classique avant le 15 novembre, respect du prix des engagements
- Organisation technique réglementaire
- Transmission des résultats sous huit jours au CREA sous le format demandé (Excel)
- Promotion des épreuves Challenge AUVERGNE : annonce micro : « Prix Challenge Auvergne » (sur base de communication transmise par le CREA), affichage (fourni par le CREA), remise des prix ...

(1) Cette aide financière sera versée après la transmission des résultats au CREA dans le délai imparti.

2.2- TECHNIQUE / GENERALITES :

Les disciplines retenues en 2010 sont : **CSO, CCE, Hunter & Dressage.**

Les épreuves sont organisées selon les dispositions du règlement fédéral 2010.

Selon la discipline, plusieurs niveaux sont retenus en individuel ou par équipe **(2).**

Pour chaque niveau dans chaque discipline, **un nombre de partants minimum** est requis pour que les résultats de l'épreuve soient validés pour le classement général **(2).**

Les classements « Equipe » se font sur des épreuves individuelles en prenant en compte les résultats des trois meilleurs cavaliers différents sur deux équidés au minimum, **licenciés en Auvergne et** engagés au titre du club pour lesquels ils concourent (club engageur).

NB : Organisateur : *Il n'y a donc pas lieu de programmer une épreuve « Equipe » sur la DUC.*

Engageur : *Il n'y a pas de déclaration d'équipes à l'engagement et sur le terrain.*

Pour chaque niveau dans chaque discipline, **un nombre minimum de participations à l'extérieur du club engageur, sur un concours Club organisé en Auvergne** entre le 1/1 et le 30/6/2010, est requis pour que la participation au classement général soit validée (2).

(2) voir les tableaux des disciplines

2.3- PRINCIPE D'ATTRIBUTION DES POINTS « CHALLENGE AUVERGNE 2010 » :

Classement général Individuel :

Les points « Challenge AUVERGNE 2010 » sont attribués en fonction du classement individuel de l'épreuve selon le barème suivant :

Classement individuel de l'épreuve	Points Challenge AUVERGNE 2010
1°	10
2°	8
3°	7
4°	6
5ème et au-delà classé dans le premier quart	5
non classé, non éliminé	2
Éliminé ou Abandon	1

Remarque : *le classement individuel retenu est celui de l'épreuve : pas de classement bis Auvergne.*

Les cavaliers résidant en Auvergne et engagés au titre d'un établissement ou d'une association extérieur au CREA doivent se signaler individuellement au secrétariat pour que leurs performances soient comptabilisées.

Classement général « Equipe » :

Un classement bis « Auvergne » est organisé sur l'épreuve.

Le premier du classement bis reçoit un nombre de points équivalent au nombre de partants, le deuxième un point de moins, etc. jusqu'au dernier ayant terminé l'épreuve ; en cas d'ex-aequo les points sont partagés entre les cavaliers.

Les cavaliers éliminés ou ayant abandonné ne reçoivent aucun point.

Le classement « Equipe » est obtenu en additionnant les points obtenus par les 3 meilleurs cavaliers différents d'un même club, sur deux équidés différents.

Les points « Challenge AUVERGNE 2010 » sont attribués en fonction du classement « Equipe » de l'épreuve selon le barème suivant :

Classement « Equipe » de l'épreuve	Points Challenge AUVERGNE 2009
1°	10
2°	8
3°	7
4° et au-delà classée dans le 1er tiers	6
Equipe non classée	3
Aucun cavalier d'un club à l'arrivée /équipe engagée mais éliminée	1

Classement Général « Challenge Auvergne 2010 »

Dans chaque discipline et chaque niveau, le classement général s'obtient en additionnant les points des 3 meilleurs résultats.

En cas d'égalité, le 4^{ème} résultat, puis le 5^{ème} résultat etc. sont pris en compte pour départager les ex-aequo.

En cas de nouvelle égalité, le meilleur classement obtenu les départage.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES PAR DISCIPLINE

CSO	Epreuve	Droit d'engagement maximum	Classement Challenge AUVERGNE 2010	Minimum de partants (3)	Participations extérieures au club engageur (4)	Mode de calcul du classement général
CLUB 3	Grand Prix	13 €	Equipe	2 équipes de clubs différents	1	3 meilleurs résultats
CLUB 2	Grand Prix	13 €	Equipe	3 équipes de clubs différents	2	3 meilleurs résultats
CLUB 1	Grand Prix	13 €	Individuels	10	2	3 meilleurs résultats

NB : *Il est souhaitable de prévoir un barème évitant au maximum les ex aequo*

CCE	Epreuve	Droit d'engagement maximum	Classement Challenge AUVERGNE 2010	Minimum de partants (3)	Participations extérieures au club engageur (4)	Mode de calcul du classement général
CLUB 2		23 €	Equipe	3 équipes de clubs différents	1	3 meilleurs résultats
CLUB 1		23 €	Individuels	10	1	3 meilleurs résultats

DRESSAGE	Epreuve	Droit d'engagement maximum	Classement Challenge AUVERGNE 2010	Minimum de partants (3)	Participations extérieures au club engageur (4)	Mode de calcul du classement général
CLUB 2	Préliminaire, Grand Prix ou Libre	13 €	Equipe	2 équipes de clubs différents	1	3 meilleurs résultats
CLUB 1	Préliminaire, Grand Prix ou Libre	13 €	Individuels	8	1	3 meilleurs résultats obtenus dans deux types différents (imposée ou libre)

HUNTER	Epreuve	Droit d'engagement maximum	Classement Challenge AUVERGNE 2010	Minimum de partants (3)	Participations extérieures au club engageur (4)	Mode de calcul du classement général
CLUB 3 & CLUB PONEY 2 (5)	Figures imposées ou Maniabilité ou Grand Prix	13 €	Equipe	2 équipes de clubs différents	1	3 meilleurs résultats
CLUB 2 & CLUB PONEY 1 (5)	Figures imposées ou Maniabilité ou Grand Prix	13 €	Equipe	3 équipes de clubs différents	2	3 meilleurs résultats
CLUB 1 & CLUB PONEY ELITE (5)	Figures imposées ou Maniabilité ou Grand Prix	13 €	Individuels	10	2	3 meilleurs résultats obtenus dans deux types différents (Fig. imposées ou Maniabilité)

(3) Nombre minimum de partants requis pour la validation de l'épreuve

(4) Nombre minimum de participations requis pour participer au classement général Challenge AUVERGNE 2010

(5) En hunter, les épreuves de même niveau technique (Club 1 et Club Poney Elite / Club 2 et Club Poney 1 / Club 3 et Club Poney 2) organisées sur le même parcours et les mêmes difficultés (distances adaptées) sont regroupées pour les résultats « Challenge AUVERGNE 2010 » : Il est organisé un seul classement en fonction des notes obtenues.